



PERMUTATIONS 2018

Informations pratiques aux nouveaux intégrés dans les Bouches du Rhône

Ce qu'il faut savoir...

Cher(e) collègue,

Permetts-moi tout d'abord, au nom du SNUDI FO 13, de te souhaiter la bienvenue dans notre département !

Nous t'envoyons ce mail pour te féliciter de ton intégration après les opérations des permutations dont les résultats nationaux sont toujours autant catastrophiques.

Afin de faciliter ta future prise de poste dans notre département, nous te transmettons ces quelques informations importantes.

Afin de pouvoir continuer à obtenir les informations importantes sur le déroulement de ta carrière dans les Bouches du Rhône, nous t'inscrivons dès à présent sur notre liste de diffusion.

Le mouvement intra-départemental 2018

Les opérations de saisie en ligne vont se dérouler du **lundi 19 mars (9h) au jeudi 29 mars (minuit)**.

Il faudra te connecter par le serveur Iprof de ton département d'origine avec tes identifiants habituels.

Clique ensuite sur l'onglet « Les services » puis SIAM puis « mouvement intra-départemental ».

Tu seras automatiquement basculé sur le mouvement des Bouches du Rhône.

La liste des postes au mouvement sera publiée **dès le lundi 12 mars**.

Toutes les modalités des opérations du mouvement seront expliquées et les documents téléchargeables au fur et à mesure de leur parution sur notre site internet, à la [page spéciale « Mouvement 2018 »](#)

Bien entendu, nous resterons à ta disposition pour répondre à tes questions. Si tu es déjà sur place, nous t'invitons à l'une de nos réunions organisées sur Marseille sur le thème du mouvement **les mercredis 14/03, 21/03 et 28/03 à 14h00 à l'UD FO 13 (métro Noailles)**

IMPORTANT et URGENT : Configurer sa boîte aux lettres I-PROF Aix-Marseille

Ton accusé de réception, suite à ta saisie en ligne et à la clôture du serveur, te sera adressé dans ta boîte [I-PROF 13](#)

Onglet à gauche « Gestion de personnels » puis onglet à droite « Iprof-Enseignant » puis « Votre courrier »

C'est dans cette rubrique que tu récupèreras ton **accusé de réception** le 9 avril que tu devras retourner d'ici le lundi 16 avril au service de la DPE2 de l'Inspection académique **UNIQUEMENT en cas de contestation de ton barème**.

C'est aussi sur cette plate forme que tu pourras consulter le résultat de ton projet d'affectation au mouvement principal **vers le lundi 7 mai**.

Bonification médicale/sociale pour le mouvement

Si tu souhaites obtenir une bonification médicale ou sociale pour ton mouvement dans les Bouches du Rhône, il faut que tu transmettes très rapidement ta demande à la Division du Personnel Enseignants (DPE2).

De même, il faudra transmettre ton dossier au médecin de prévention et/ou aux assistantes sociales de la DSDEN 13.

A télécharger :

[Circulaire bonification médicale/sociale](#)

[Dossier priorité médicale](#)

[Dossier priorité sociale](#)

ATTENTION : date limite de réception des dossiers : LUNDI 12 MARS !!!

Nous demanderons une prolongation de la date butoir pour les nouveaux intégrés

Temps partiel 2017-2018

Si tu souhaites travailler à temps partiel pour la prochaine rentrée scolaire, il faudra prendre connaissance de la circulaire temps partiel, [téléchargeable >ICI<](#)

ATTENTION : il y aura des restrictions, notamment sur les demandes « sur autorisation », sur le 80% annualisé hebdomadaire et sur l'incompatibilité de certaines fonctions avec un temps partiel, même de droit (postes de CPC, titulaires brigades...)

Si l'inscription pour les titulaires des Bouches du Rhône se fait par serveur informatique du 19 février au 15 mars, **les nouveaux intégrés devront faire une demande manuelle auprès du service de la Division des personnels.**

Contact DSDEN 13 : M. LECLERCQ 04.91.99.67.31 et ce.dpe13-chef1@ac-aix-marseille.fr

Il faut notamment indiquer :

NOM, Prénom, date de naissance

Motif de la demande (de droit/sur autorisation)

Préciser le motif (élever un enfant de – de 3 ans, convenances perso... etc → voir la circulaire)

Nombre de jour(s) libéré(s) souhaité(s) : 1 jour (75%), 2 jours (50%), 1 jour avec des heures complémentaires (80%)

Préciser si nécessaire les jours de la semaine libérés souhaités

En cas de soucis, contactez le syndicat → contact@snudifo13.org

Indemnité de Changement de domicile (ICR)

Décret n° 90-437 du 28 mai 1990 – « *Les fonctionnaires et agents contractuels peuvent bénéficier de la prise en charge des ICR au titre de certains changements de résidence administrative entraînant un transfert de domicile personnel ou familial.* »

Selon ce décret, tu peux donc prétendre, sous certaines conditions, à la prise en charge de tes frais de déménagement de résidence. L'administration procède à ce remboursement dans un délai de 12 mois, à compter de la date de ton changement de résidence.

ATTENTION cette indemnité est soumise à l'obtention d'un poste à titre définitif. Ce n'est que la 2^{ème} année, si tu es encore sur un poste à titre provisoire que ta demande peut être acceptée.

[Voir le dossier spécial du SNUDI FO](#)

Adresses utiles

SNUDI FO 13	13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE	04.91.00.34.22 07.62.54.13.13	www.snudifo13.org	contact@snudifo13.org
DSDEN 13	28 Bd Charles Nédélec 13231 MARSEILLE CEDEX 1	04.91.99.66.66	www.ac-aix-marseille.fr/dsden13/pid32156/accueil.html	ce.ia13@ac-aix-marseille.fr
MGEN 13	65 av Jules Cantini 13006 Marseille Courrier et fiche de soins : MGEN 13411 MARSEILLE CEDEX 20	3676	https://www.mgen.fr/sections/section-des-bouches-du-rhone/	
MAIF MARSEILLE	le Zénith 179 bd Mireille Lauze 13395 MARSEILLE CEDEX 10 16 av du Prado 13006 MARSEILLE	04 91 29 68 00 04 91 15 14 00	https://www.maif.fr/	
MAIF AIX EN PROVENCE	Le Ravanas 340 av Brédasque 13100 AIX EN PROVENCE	04 42 29 65 00	https://www.maif.fr/	
MAIF VITROLLES	391 av Rhin et Danube 13127 VITROLLES	04 42 15 34 00	https://www.maif.fr/	
AUTONOME DE SOLIDARITE	1 r Mazagran 13001 MARSEILLE	04 91 48 08 50	http://www.autonome-solidarite.fr/pages-asl/13	asl013@fas-usu.fr

Documents utiles

[Liste des écoles par circonscription](#)

[Carte des communes des Bouches du Rhône](#)

Si tu n'es pas encore syndiqué(e) ou en retard de renouvellement dans ton département d'origine, nous t'invitons à nous rejoindre dès à présent

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

En 2018 : je me syndique au SNUDI-FO 13 !

Bulletin d'adhésion à télécharger [>ICI<](#)



Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site www.snudifo13.org